

NAOS immobilier est un réseau d'agents mandataires indépendants présents sur l'ensemble du territoire français. Chaque agent est juridiquement et financièrement indépendant et spécialiste de son secteur géographique. Pour consulter le barème applicable sur votre région, se reporter au site Internet de l'agent mandataire local disponible sur la carte interactive « Mon conseiller »

AVIS DE VALEUR (DOSSIER D'ESTIMATION): GRATUIT

TRANSACTION ANCIEN ET TERRAINS

Honoraires à la charge du MANDAT sauf mention contraire demandée par le mandant

Prix net vendeur	Honoraires mandat simple	Honoraires mandat exclusif
De 1 à 50 000€	9,5 % TTC du prix net vendeur	9 % TTC du prix net vendeur
De 50 001€ à 100 000€	6 % TTC du prix net vendeur (minimum 4 750€ TTC)	5 % TTC du prix net vendeur (minimum 4 500€ TTC)
De 100 001€ à 300 000€	5 % TTC du prix net vendeur (minimum 6 000€ TTC)	4,5 % TTC du prix net vendeur (minimum 5 000€ TTC)
De 300 001€ à 450 000€	4,5 % du prix net vendeur (minimum 15 000€ TTC)	4 % TTC du prix net vendeur (minimum 13 500€ TTC)
Au-delà de 450 000€	3,5 % TTC du prix net vendeur (minimum 20 250€ TTC)	3 % TTC du prix net vendeur (minimum 18 000€ TTC)

Dans le cadre d'une délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier le barème applicable est celui du titulaire du mandat ou celui du promoteur (VEFA-VIR).

MANDAT DE RECHERCHE ANCIEN ET TERRAINS

Honoraires à la charge De l'acquéreur sauf cas particulier mentionné sous le tableau (*)

Prix net vendeur	Honoraires mandat simple	Honoraires mandat exclusif
De 1 à 50 000€	8,5 % TTC du prix net vendeur	8 % TTC du prix net vendeur
De 50 001€ à 100 000€	5 % TTC du prix net vendeur (minimum 4 250€ TTC)	4 % TTC du prix net vendeur (minimum 4 000€ TTC)
De 100 001€ à 300 000€	4 % TTC du prix net vendeur (minimum 5 000€ TTC)	3,5 % TTC du prix net vendeur (minimum 4 000€ TTC)
De 300 001€ à 450 000€	3,5 % du prix net vendeur (minimum 12 000€ TTC)	3 % TTC du prix net vendeur (minimum 11 000€ TTC)
Au-delà de 450 000€	2,5 % TTC du prix net vendeur (minimum 16 000€ TTC)	2 % TTC du prix net vendeur (minimum 14 000€ TTC)

*** Pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par une autre agence, alors:**

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraire lié au mandat de recherche
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Honoraires à la charge du preneur

Prix net vendeur TTC	Honoraires
De 1 à 30 000€	5 000€ TTC
De 30 001€ à 50 000€	7 500€ TTC
De 50 001€ à 100 000€	10 000€ TTC
Au-delà de 100 000€	8% TTC du prix net vendeur (minimum 10 000€ TTC)

Nos honoraires sont payés directement par la personne prévue au mandat, contre remise d'une facture, et sont dus sans délai une fois l'opération constatée par acte authentique ou signature de bail.

LOCATION DE LOGEMENT D'HABITATION

	Honoraires à la charge du bailleur	Honoraires à la charge du preneur
Négociation d'une mise en location d'un logement	5% TTC du loyer annuel à la charge exclusive du bailleur	0€
Visite du preneur et constitution de dossier	<ul style="list-style-type: none"> - Logements situés en zones très tendues : plafonnés à 12€ /m² de surface habitable - Logements situés en zones tendues : plafonnés à 10€ /m² de surface habitable - Logements situés en dehors des zones tendues et très tendues : plafonnés à 8€ /m² de surface habitable 	<ul style="list-style-type: none"> - Logements situés en zones très tendues : plafonnés à 12€ /m² de surface habitable - Logements situés en zones tendues : plafonnés à 10€ /m² de surface habitable - Logements situés en dehors des zones tendues et très tendues : plafonnés à 8€ /m² de surface habitable

LOCATION COMMERCE, BUREAUX

Honoraires à la charge du preneur

Loyer annuel TTC	Honoraires
De 1 à 30 000€	5 000€ TTC
De 30 001€ à 50 000€	7 500€ TTC
De 50 001€ à 100 000€	10 000€ TTC
Au-delà de 100 000€	8% TTC du loyer annuel (minimum 10 000€ TTC)